



Formulaire de demande de reconnaissance de cas de force majeure ou de
circonstances exceptionnelles suite aux intempéries de l'automne 2023

à retourner à la DDT par messagerie électronique :

ddt-telepac@maine-et-loire.gouv.fr

avant le 31 décembre 2023

PACAGE : 049

Raison sociale :

nom prénom du gérant :

Si **ICPE** : régime déclaration ou
autorisation ou enregistrement
(cochez-la case correspondante)

Mél :

Je soussigné(e), exploitant(e) agricole
sur la commune de, sollicite une
dérogation du fait des importantes intempéries de l'automne 2023 au titre :

de la couverture végétale du sol nu (PAR6 nitrate en zone vulnérable ou BCAE6) ;

de l'interdiction d'épandage d'effluents de type 2 après le 15 novembre ; l'épandage devra être
fait sur des prairies de + de 6 mois, à + de 35 m des cours d'eau dans une parcelle ne présentant pas
plus de 7 % de pente, et dans la limite de 20m³ /ha ou 20 unités d'azote efficaces/ha ;

de la rotation de cultures (BCAE7) ;

des éléments favorables à la biodiversité (BCAE8).
(cochez-la ou les cases correspondantes).

Ces événements ne m'ont en effet pas permis de respecter les obligations qui incombent au titre de
la directive nitrates et de la PAC.

Mes parcelles concernées sont situées **dans** la zone pour laquelle l'indice d'humidité des sols est
supérieur à 0,85 (bleu) sur la carte ci-jointe en annexe 1. En raison des conditions climatiques, **je
demande la reconnaissance de cas de force majeure.**

J'indique les îlots concernés déclarés à la PAC 2023 pour lesquels il a été impossible sur le plan
technique et agronomique de respecter les obligations afférentes aux aides de la PAC en annexe 2
et je fournis des photos géolocalisées et toute pièce justifiant la situation en annexe 3.

Mes parcelles concernées sont situées **en dehors** de la zone pour laquelle l'indice d'humidité des sols est supérieur à 0,85 (bleu) sur la carte ci-jointe en annexe 1. Pour autant en raison des conditions climatiques exceptionnelles, **je demande la reconnaissance de cas de force majeure.**

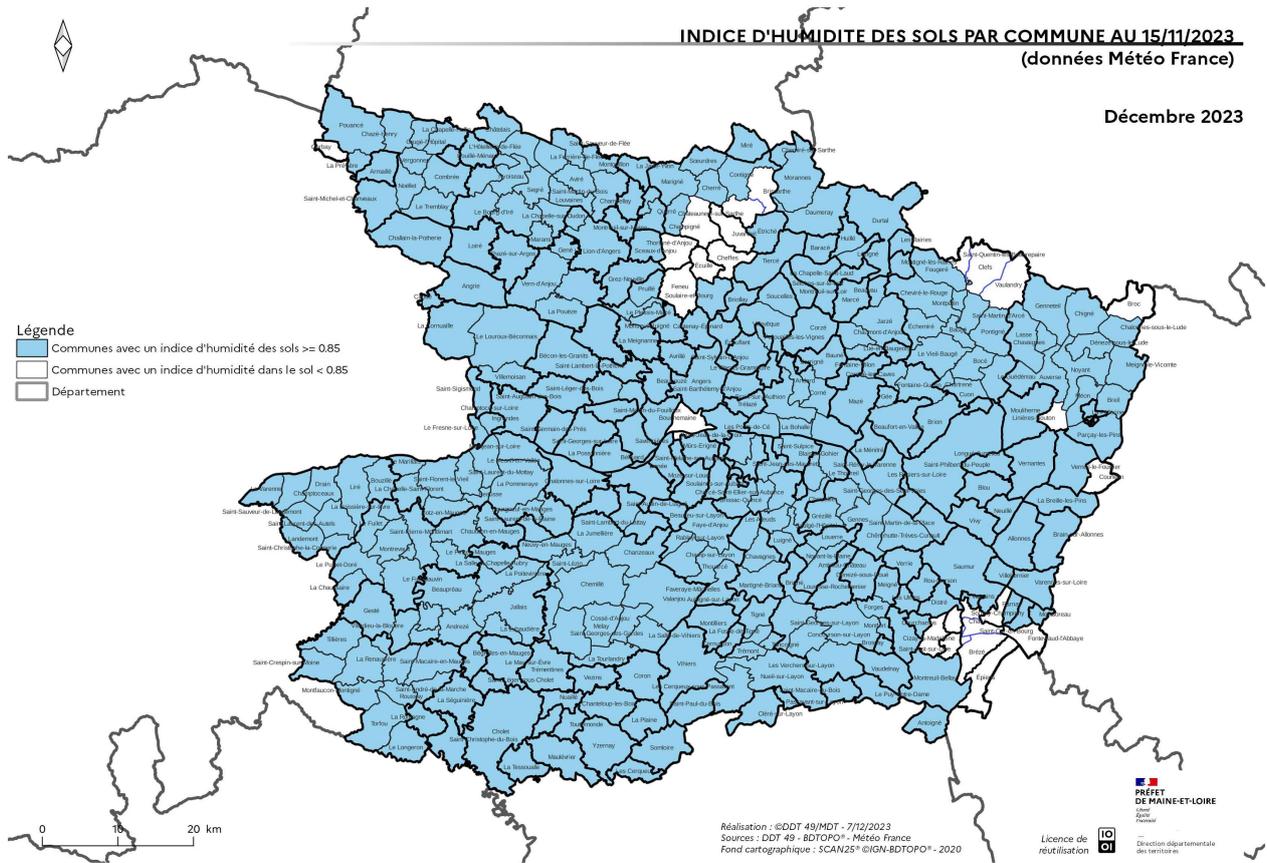
J'indique les îlots concernés déclarés à la PAC 2023 pour lesquels il a été impossible sur le plan technique et agronomique de respecter les obligations afférentes aux aides de la PAC en annexe 2. J'apporte les éléments circonstanciés démontrant le caractère exceptionnel de l'événement sur la base d'un descriptif et d'un calendrier d'évènements qui n'ont pas permis d'intervenir dans les parcelles ainsi que des photos géolocalisées ou toute pièce (ex photo datées de sacs de semences non utilisés, etc.) permettant de justifier la situation en annexe 3.

Date

Signature du gérant

Annexe 1

Cartographie des zones selon l'indice d'humidité des sols au 15 novembre 2023



Numéro de PACAGE : 049

Annexe 3
Photographies géolocalisées et autres pièces justificatives